



Les Bases Nautiques
De Cannes Jeunesse

Hobie
Association France Hobie Cat

FFVoile

AVIS DE COURSE TYPE 2021-2024 Dériveurs – Quillards – Catamarans
Version au 21 juin 2022

Coupe National Hobie Cat
18 au 20 MAI 2024
Base Nautique du BATEGUIER CANNES JEUNESSE
Avec Avenant n°1

La mention [NP] dans une règle signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1(a).
La mention [DP] dans une règle signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

Préambule

Prévention des violences et incivilités

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents.es et aux accompagnateurs, trices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants.es

1 REGLES

L'épreuve est régie par

- 1.1 - les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.
- 1.2 - les prescriptions nationales traduites en anglais pour les concurrents non francophones [en Annexe Prescriptions].
- 1.3 - les règlements fédéraux
- 1.4 - Les règles de classe HOBIE CAT de chaque série (disponible sur le [tableau d'affichage](#)) et les règles de jauge concernées
- 1.5 En cas de traduction de cet AC, le texte français prévaudra.

2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

- 2.1 Les IC seront disponibles à partir du lundi 13 mai 2024 sur le tableau d'affichage électronique et sur le groupe WhatsApp (Annexe 1)
- 2.2 Les IC seront affichées selon la prescription fédérale
- 2.3 Les IC seront disponibles en version électronique à l'adresse suivante :
<https://tinyurl.com/NationalTableauAffichage>

3 COMMUNICATION

- 3.1 Le tableau officiel d'information en ligne est consultable à l'adresse
<https://tinyurl.com/NationalTableauAffichage>
- 3.2 [DP] [NP] [Pendant qu'il est en course] [A partir du premier signal d'avertissement jusqu'à la fin de la dernière course du jour], sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

- 4.1 L'épreuve est ouverte à tous les bateaux de la marque Hobie Cat.
 - 4.2 Documents exigibles à l'inscription :
 - 4.2.1 a) Pour chaque concurrent en possession d'une Licence Club FFVoile :
 - la licence Club FFVoile mention « compétition » valide
- ou

- la licence Club FFVoile mention « pratiquant » accompagnée :
 - pour les mineurs, de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur,
 - pour les majeurs, d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an.
- b) Pour chaque concurrent n'étant pas en possession d'une Licence Club FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger :
 - un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
 - un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
 - pour les mineurs, de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur ou pour les majeurs un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigés en français ou en anglais).
- c) Une autorisation parentale pour tout membre mineur de l'équipage ([téléchargeable ici](#)) à joindre à l'inscription directement en ligne.
- d) Les coureurs doivent (au plus tard le jour de la confirmation des inscriptions), justifier de l'adhésion à l'AHFC pour l'année en cours (<https://tinyurl.com/AdhesionAFHC>)
- e) Pour les coureurs étrangers, le jour de la confirmation d'inscriptions, il leur faudra présenter le timbre de classe de son pays.

4.2.2 Pour le bateau :

- le certificat de jauge ou de rating valide quand une règle exige sa présentation.
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité.

4.4 Les bateaux peuvent s'inscrire en ligne sur <https://www.helloasso.com/associations/cannes-jeunesse/evenements/coupe-national-hobie-cat>

4.5 Pour être considéré comme inscrit à l'épreuve, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription.

4.6 Les inscriptions tardives seront acceptées avec une majoration tarifaire voir 5.1.

5 DROITS A PAYER

5.1 Les droits sont les suivants :

| Classe | Tarif jusqu'au 7 mai 2024 à 20h59 | Tarif majoré à partir du 7 mai 2024 à 21h00 |
|---|-----------------------------------|---|
| Equipage double (les deux membres de l'équipage ont plus de 21 ans) | 120€ | 150€ |
| Equipage double jeune (les deux membres de l'équipage ont moins de 21 ans) | 100€ | 130€ |
| Solitaire | 70€ | 100€ |
| Minime (les deux membres de l'équipage sont nés entre 2010 et 2012) | 90€ | 120€ |
| Location Hobie T1 (un chèque de caution de 500€ sera à remettre à l'inscription) | 50€ / jour | 50€ / jour |

Est inclus le repas coureur du dimanche soir

Les inscriptions fermeront le **Samedi 18 mai 2024 à 10h00.**

5.2 Autres frais :

Pour les accompagnateurs, le montant du repas est de 22,10€. Il faudra le renseigner au moment de l'inscription jusqu'au mercredi 15 mai 2024 à 20h00

6 PUBLICITE

6.1 [DP] [NP] Les bateaux peuvent être tenus d'afficher la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

7 PROGRAMME

7.1 Confirmation d'inscription :

| Date | De | À |
|-------------|-------|-------|
| 17 mai 2024 | 16h00 | 18h00 |
| 18 mai 2024 | 09h00 | 12h00 |

7.2 Contrôle de l'équipement et jauge d'épreuve :

| Date | De | À |
|-------------|-------|-------|
| 17 mai 2024 | 16h00 | 18h00 |
| 18 mai 2024 | 09h00 | 12h00 |

7.3 Jours de course :

| Date | Toutes les classes |
|----------------------|--------------------|
| Samedi 18 mai 2024 | Course |
| Dimanche 19 mai 2024 | Course |
| Lundi 20 mai 2024 | Course |

7.4 Nombre de courses :

| Classe | Nombre Max | Course par jour |
|-------------------------|------------|-----------------|
| C1-C3 | 18 | 6 |
| Hobie Cat 14 | 18 | 6 |
| Hobie Cat 16 (sans spi) | 18 | 6 |
| C4 | 15 | 5 |

7.5

| Date | Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement |
|----------------------|---|
| Samedi 18 mai 2024 | 14h00 |
| Dimanche 19 mai 2024 | 10h00 |
| Lundi 20 mai 2024 | 10h00 |

7.6 Le dernier jour de course programmé, aucun signal d'avertissement ne sera fait après 16h00.

8 CONTROLE DE L'ÉQUIPEMENT

8.2 [DP] Les bateaux doivent être disponibles pour le contrôle de l'équipement comme indiqué dans le paragraphe 7.2

8.3 Les bateaux peuvent être contrôlés à tout moment.

8.4 L'équipement suivant peut être contrôlé ou mesuré :

- Grande voile
- Foc
- Spinnaker

8.5 [DP] Les bateaux doivent également respecter la RCV 78.1 quand ils se présentent au contrôle.

9 LIEU

9.1 L'Annexe à l'AC 2 indique le plan d'accès à la Base du Mourre Rouge (lieux d'arriver au club)

9.2 L'Annexe à l'AC 3 et 4 fournit le plan du lieu de l'épreuve.

9.3 L'Annexe à l'AC 5 fournit la zone de haut fond de la Base du Batéguier

9.4 L'Annexe à l'AC 6 indique l'emplacement des zones de course.

10 LES PARCOURS

Le parcours à effectuer sera de type banane avec bouée de dégagement ou trapèze ou raid

11 SYSTÈME DE PÉNALITÉ

Pour toutes les classes, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

12 CLASSEMENT

12.1 3 courses validées sont nécessaires pour valider la compétition.

12.2 Quand 3 courses ou plus ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.

13 BATEAUX LOUÉS OU PRÊTÉS

[DP] [NP] Un bateau loué ou prêté peut porter des lettres de nationalité ou un numéro de voile non conformes à ses règles de classe, à condition que le comité de course ait approuvé son identification de voile avant la première course.

14 PROTECTION DES DONNÉES

15.1 Droit à l'image et à l'apparence :

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

15.2 Utilisation des données personnelles des participants

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile et ses sponsors ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

16 ETABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

17 PRIX

Les prix seront distribués comme suit :

- Hobie Cat 16 (sans spi) : les 3 premiers
- Hobie Cat 14 : les 3 premiers
- Chaque série ayant un nombre suffisant de courant pouvant constituer une série (10 bateaux) : les 3 premiers
- Des prix spéciaux pourront être distribués à la discrétion de l'organisation

8 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour plus d'informations, contacter nautisme@cannes-jeunesse.fr

Hébergement :

Un hébergement est proposé sur le Fort de l'île Ste Marguerite, pour un montant de 115,80€ par personne pour les nuits du 18 et 19 mai 2024. Il est possible de dormir sur le Fort à partir du 17 mai 2024, un supplément de 65,15€ par personne sera demandé.

Les réservations pour les nuits du 18 et 19 mai sont ouvertes jusqu'au **19 avril 2024 à 14h00**, la réservation de la nuit du 17 mai est ouverte jusqu'au **19 avril 2024 à 14h00**

Vidéo de présentation du fort : youtube.com/watch?v=W1QJ7NcDeH8

Ou

Office du tourisme : [ici](#)

Convivialité :

- Samedi 18 mai : Pot offert par l'AFHC
- Dimanche 19 mai : Repas coureur (offert), ouvert aux accompagnateurs (Tarifs : 22,10€/pers)
- Lundi 20 mai : Remise des prix au Mourré Rouge à partir de 17h00.
- L'Assemblée Générale de l'AFHC se tiendra au Fort sur la terrasse Bazène. La convocation officielle envoyée par l'AFHC fera foi.

ANNEXE PRESCRIPTIONS FEDERALES

FFVoile Prescriptions to RRS 2021-2024 translated for non-francophone competitors

FFVoile Prescription to **RRS 25.1** (*Notice of race, sailing instructions and signals*):

For events graded 4 and 5, standard notices of race and sailing instructions including the specificities of the event shall be used. Events graded 4 may have dispensation for such requirement, after receipt of FFVoile approval, received before the notice of race has been published.

For events graded 5, posting of sailing instructions will be considered as meeting the requirements of RRS 25.1 application.

(* FFVoile Prescription to **RRS 64.4** (*Decisions on protests concerning class rules*):

The protest committee may ask the parties to the protest, prior to checking procedures, a deposit covering the cost of checking arising from a protest concerning class rules.

(* FFVoile Prescription to **RRS 67** (*Damages*):

Any question or request related to damages arising from an incident occurred while a boat was bound by the Racing Rules of Sailing depends on the appropriate courts and cannot be examined and dealt by a protest committee.

A boat that retires from a race or accepts a penalty does not, by that such action, admit liability for damages.

(* FFVoile Prescription to **RRS 70.5** (*Appeals and requests to a national authority*):

The denial of the right of appeal is subject to the written approval of the Fédération Française de Voile, received before publishing the notice of race. This approval shall be posted on the official notice board during the event.

(* FFVoile Prescription to **RRS 76.1** (*Exclusion of boats or competitors*)

An organizing authority or race committee shall not reject or cancel the entry of a boat or exclude a competitor eligible under the notice of race and sailing instructions for an arbitrary reason.

(* FFVoile Prescription to **RRS 78.1** (*Compliance with class rules; certificates*):

The boat's owner or other person in charge shall, under his sole responsibility, make sure moreover that his boat complies with the equipment and security rules required by the laws, by-laws and regulations of the Administration.

(* FFVoile Prescription to **RRS 86.3** (*Changes to the racing rules*):

An organizing authority wishing to change a rule listed in RRS 86.1(a) in order to develop or test new rules shall first submit the changes to the FFVoile, in order to obtain its written approval and shall report the results to FFVoile after the event. Such approval shall be mentioned in the notice of race and in the sailing instructions and shall be posted on the official notice board during the event.

(* FFVoile Prescription to **RRS 88.2** (*Changes to prescriptions*):

Prescriptions of the FFVoile shall not be changed in the notice of race and sailing instructions, except for events for which an international jury has been appointed.

In such case, the prescriptions marked with an asterisk (*) shall not be changed in the notice of race and sailing instructions. (The official translation of the prescriptions, downloadable on the FFVoile website www.ffvoile.fr, shall be the only translation used to comply with RRS 90.2(b)).

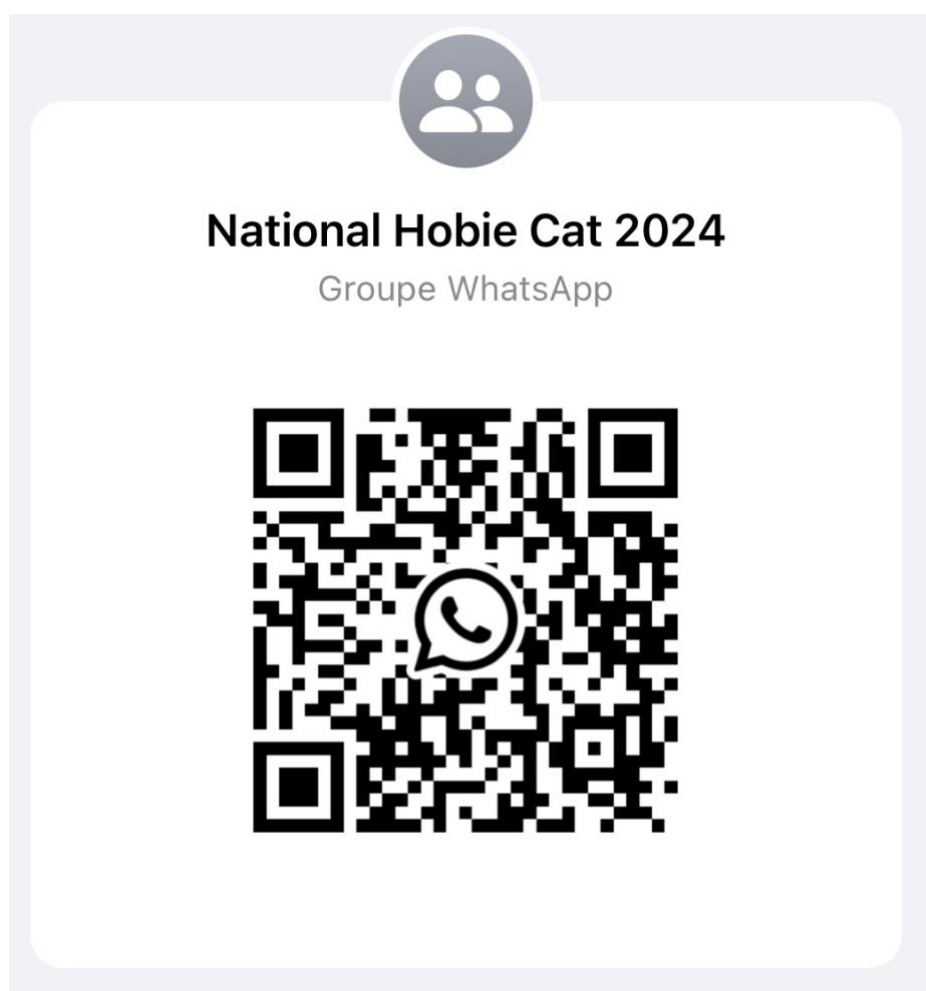
(* FFVoile Prescription to **RRS 91(b)** (*Protest committee*):

The appointment of an international jury meeting the requirements of Appendix N is subject to prior written approval of the Fédération Française de Voile. Such approval shall be posted on the official notice board during the event.

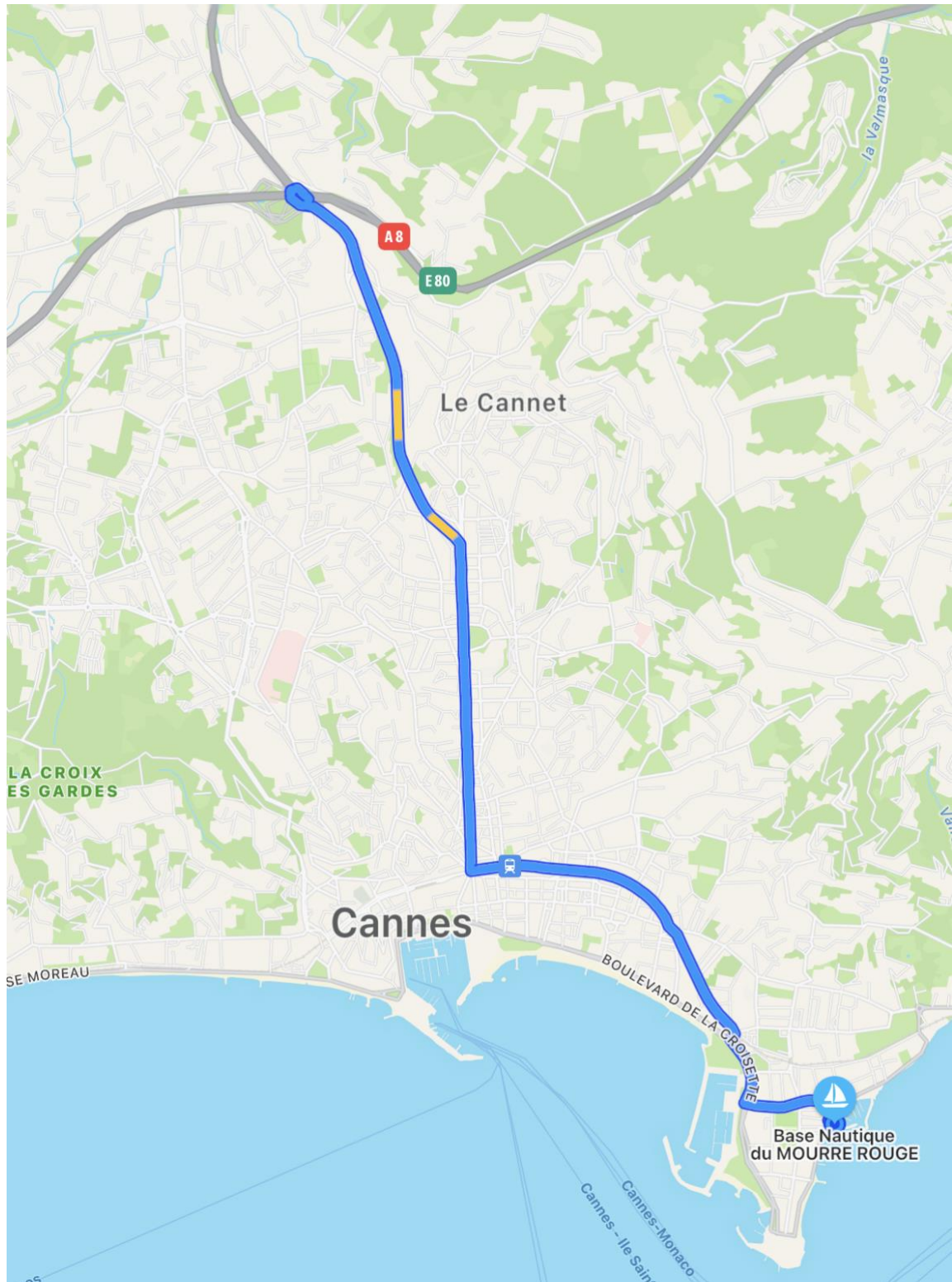
FFVoile Prescription to **APPENDIX R** (*Procedures for appeals and requests*):

Appeals shall be sent to the head-office of Fédération Française de Voile, 17 rue Henri Bocquillon, 75015 Paris – email: jury.appel@ffvoile.fr, using preferably the appeal form downloadable on the website of Fédération Française de Voile: <http://espaces.ffvoile.fr/media/127235/formulaire-dappel.pdf>

Annexe 1



Annexe 2



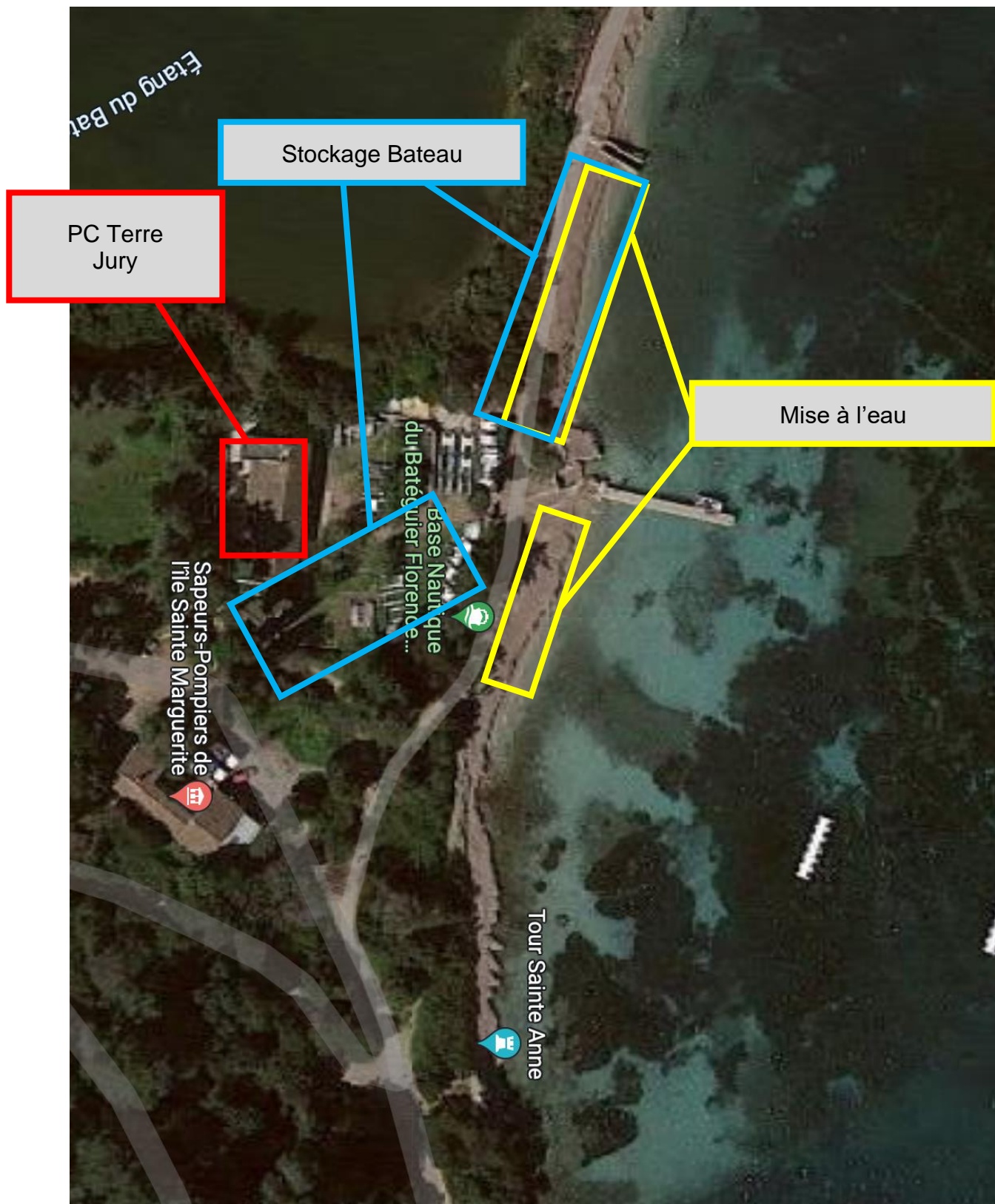
Annexe 3

Base du Mourre rouge

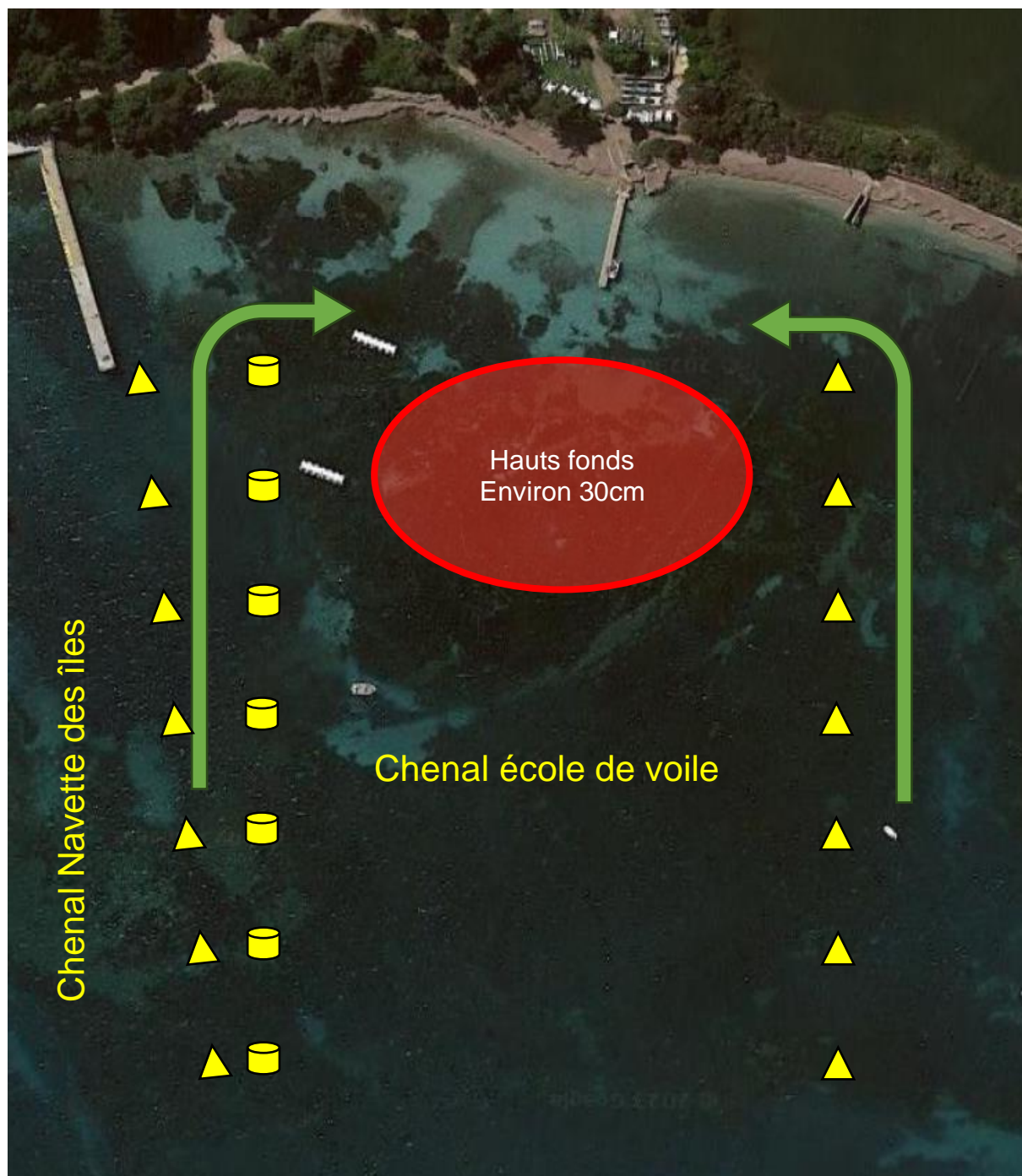


Annexe 4

Base du Bateguier



Annexe 5



Annexe 6

